



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Préfecture de la Savoie
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau du Contrôle de Légalité

Affaire suivie par:

Jeanine VIGEOZ
Tél: 04 79 75 51 74
Courriel: jeanine.vigeoz
@savoie.gouv.fr

Hélène TRAVERSAZ
Tél: 04 79 75 51 69
Courriel: helene.traversaz
@savoie.gouv.fr

Chambéry, le **08 OCT. 2018**

Le Préfet de la Savoie

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Présidents d'établissement
public de coopération intercommunale

Messieurs les Présidents d'offices publics de l'habitat

M. le Président du Service d'Incendie et de Secours

M. le Président du Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale

En communication à :

Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville

Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne

CIRCULAIRE N° 3

Objet : Modalités de (télé)transmission des documents relatifs à la commande publique (marchés publics et DSP)

- P. J. :
- 1) Extrait de la nomenclature de codification ACTES (Code 1)
 - 2) Types de pièces jointes pour les marchés publics (pièces de procédure/ lots)
 - 3) Types de pièces jointes pour les DSP

Préambule

Depuis le 1er octobre 2018, dans le cadre de la commande publique, les entreprises sont tenues de transmettre leurs offres, pour les marchés publics de plus de 25.000 euros HT sous forme dématérialisée aux collectivités.

En revanche, les collectivités ne seront tenues de transmettre leurs actes de commande publique sous forme dématérialisée au contrôle de légalité que le 7 août 2020 pour les départements, les communes de plus de 50.000 habitants et les EPCI à fiscalité propre (articles L.2131-1, L.3131-1, L.4141-1 et L.5211-3 du CGCT), mais toutes les collectivités peuvent le faire dès à présent.

Seuils et délais de (télé)transmission

Seuls les marchés publics d'un montant atteignant 209 000 € HT doivent être (télé)transmis au contrôle de légalité (cf article D.2131-5-1 du CGCT). Les marchés d'un montant inférieur à ce seuil ne doivent donc pas être (télé)transmis.

En cas de marché alloti, si le montant cumulé des lots atteint ce seuil, ils doivent tous être (télé)transmis au contrôle de légalité.

Les articles L.2131-1, L.2131-2 4°, L.2131-13 et L.1411-9 du CGCT disposent que les actes relatifs aux marchés doivent être (télé)transmis dans un délai de 15 jours à compter de leur signature pour être exécutoires.

Télétransmission - Généralités

- Une enveloppe de télétransmission = un envoi, pouvant contenir un ou plusieurs fichiers.
- Tous les fichiers télétransmis doivent être au format PDF (pas de format PNG ni de plans)
- Chaque enveloppe de télétransmission devra comporter un bordereau précisant la liste des documents présentés, dans l'ordre.
- Chaque document devra faire l'objet d'un fichier PDF distinct (un fichier = un document). Certains documents similaires pourront toutefois être regroupés au sein d'un même PDF (ex : renseignements, attestations et déclarations des candidats).
- Dans la mesure du possible, toutes les enveloppes de télétransmission relatives à un marché ou une DSP seront télétransmises le même jour.
- Les fichiers PDF générés à partir d'un logiciel pèsent beaucoup moins lourd (en Mo) que des PDF créés en scannant des documents papier (surtout les documents scannés en couleur).

Télétransmission des marchés publics

Quel que soit le nombre de lots, chaque télétransmission de marché public devra consister en :

- Une enveloppe de télétransmission contenant uniquement les pièces de la procédure
- Une enveloppe de télétransmission pour chaque lot, chaque envoi contenant toutes les pièces contractuelles dudit lot

Pour chaque enveloppe de télétransmission, il faudra préciser les éléments suivants :

- Code de nomenclature
 - Toujours **1.1.x** (utiliser le sous-code le plus précis possible, cf annexe 1)
- Nature de l'acte
 - Toujours « **Contrats, conventions et avenants** »
- Objet de l'acte
 - Type de marché = **Travaux / Fournitures / Services**
 - Montant global du marché = **en € HT**
 - Objet du marché (rapide description)
 - Type de contenu = **Pièces de procédure / N° de lot**
- Types de pièces jointes
 - Nécessité de **typer correctement chaque fichier** (cf annexe 2)

Télétransmission des Délégations de Service Public (DSP)

Chaque télétransmission de DSP devra consister en :

- Une enveloppe de télétransmission contenant uniquement les pièces de la procédure
- Une enveloppe de télétransmission pour le contrat de DSP et ses annexes

Pour chaque enveloppe de télétransmission, il faudra préciser les éléments suivants :

- Code de nomenclature
 - Toujours **1.2.x** (utiliser le sous-code le plus précis possible, cf annexe 1)
- Nature de l'acte
 - Toujours « **Contrats, conventions et avenants** »
- Objet de l'acte
 - Type de DSP = **Affermage / Concession / Régie intéressée**
 - Valeur de la DSP = **en € HT**
 - Objet de la DSP (rapide description)
 - Type de contenu = **Pièces de procédure / Contrat + annexes**
- Types de pièces jointes
 - Nécessité de **typer correctement chaque fichier** (cf annexe 3)

Contrôle des modalités de télétransmission

Les modalités de télétransmission des marchés publics et des DSP énoncées ci-dessus doivent être scrupuleusement respectées.

Tout manquement est susceptible d'entraîner la suspension de votre convention de télétransmission, conformément aux dispositions du § 3.2.1 de ladite convention et de l'article L.2131-4 du CGCT. Le cas échéant, les dossiers de marchés publics et de DSP devront alors être transmis au contrôle de légalité par voie papier jusqu'à la fin de la suspension.

Bien entendu, mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire qui vous serait nécessaire.

Le préfet


Le Préfet
Louis LAUGIER

ANNEXE 1

NOMENCLATURE

CODE	
1	COMMANDE PUBLIQUE
11	MARCHES PUBLICS
111	Délibérations
1111	Délibérations de constitution de la commission d'appel d'offres ou du jury de concours
1112	délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)
1113	délibérations ou décisions relatives aux MAPA
1114	délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
1115	autres
112	Dossier du marché (travaux, fournitures, services) –
113	Dossier d'avenant
1.2.	DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)
121	Délibérations
1211	Désignation commission de DSP
1212	Principe
1213	Choix du délégataire et autorisation de signer
1214	Avenant
1215	Autres
122	Contrat initial et avenant
1.3.	CONVENTIONS DE MANDAT
131	Délibérations
1311	Autorisation de signer la convention
1312	Avenant
1313	Autres
132	Convention initiale et avenant (document contractuel)
1.4.	AUTRES TYPES DE CONTRATS
141	Délibérations
1411	Contrats de partenariat
1412	Conventions publiques d'aménagement
1413	Autres
142	Convention et avenant (document contractuel)
1421	Contrats de partenariat
1422	Conventions publiques d'aménagement
1423	Autres
1.5.	TRANSACTIONS
151	Délibération autorisant la transaction
152	Convention de transaction
1.6.	ACTES RELATIFS A LA MAITRISE D'ŒUVRE
1.7.	ACTES SPECIAUX ET DIVERS

ANNEXE 2 - TELETRANSMISSION DES MARCHES PUBLICS
Types de pièces jointes à associer à chaque document/ fichier

PIECES DE LA PROCEDURE

NOM DU DOCUMENT
Délibération autorisant à passer le contrat
Avis d'appel public à concurrence
Règlement de consultation
Déclarations et documents justificatifs de l'attributaire
Rapports d'analyse des offres et des candidatures
Procès verbal de la commission d'appel d'offre
Rapport de présentation de l'acheteur
Règlement de concours
Courriers de rejet des offres incomplètes ou irrecevables
Invitation des candidats à soumissionner
Avis du jury de concours
Notification du rejet des offres

CODE Type de PJ	LIBELLÉ Type de PJ
10_DE	Délibération autorisant à passer le contrat
11_AC	Avis d'appel public à concurrence
12_DC	Documents de consultation
11_RC	Règlement de consultation
12_DA	Déclarations et documents justificatifs de l'attributaire
11_RA	Rapport de la commission d'appel d'offre
11_PV	Procès verbal de la commission d'appel d'offre
11_RP	Rapport de présentation de l'acheteur
17_RC	Règlement de concours
12_CR	Courriers de rejet des offres incomplètes ou irrecevables
11_IN	Invitation des candidats à soumissionner
11_AV	Avis du jury de concours
12_NR	Notification du rejet des offres

PIECES CONTRACTUELLES (LOTS)

NOM DU DOCUMENT
Acte d'engagement
Cahier des clauses administratives particulières
Cahier des clauses techniques particulières
Renseignements, attestations et déclarations fournies par l'attributaire
Mémoire technique

CODE Type de PJ	LIBELLÉ Type de PJ
11_AE	Acte d'engagement
11_AP	Cahier des clauses administratives particulières
11_TP	Cahier des clauses techniques particulières
11_AT	Renseignements, attestations et déclarations fournies par l'attributaire
12_ST	Spécifications techniques et fonctionnelles

AVENANTS

NOM DU DOCUMENT
Délibération
Avenant

CODE Type de PJ	LIBELLÉ Type de PJ
10_DE	Délibération autorisant à passer le contrat
10_AV	Avenant au contrat

ANNEXE 3 - TELETRANSMISSION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Types de pièces jointes à associer à chaque document/ fichier

PIECES DE LA PROCEDURE

NOM DU DOCUMENT
Délibération de principe de recours à la DSP accompagnée du rapport de présentation aux élus
Avis CT et/ou CCSP
Avis d'appel à la concurrence
Règlement de consultation
Cahier des charges
Rapport de la commission de délégation de service public (offres et candidatures)
Procès verbal de la commission de délégation de service public
Invitation à présenter une offre
Délibération autorisant à passer le contrat
Rapport sur le choix du délégataire
Courriers de rejet des offres incomplètes ou irrecevables

CODE Type de PJ	LIBELLE Type de PJ
42_DE	Délibération
00_AU	Autre document
11_AC	Avis d'appel public à concurrence
11_RC	Règlement de consultation
12_CC	Cahier des charges
11_RA	Rapport de la commission d'appel d'offre
11_PV	Procès verbal de la commission d'appel d'offre
CODE Type de PJ	LIBELLE Type de PJ
10_DE	Invitation à présenter une offre
12_RS	Délibération autorisant à passer le contrat
12_CR	Rapport de sélection du délégataire
	Courriers de rejet des offres incomplètes ou irrecevables

PIECES CONTRACTUELLES

NOM DU DOCUMENT
Contrat de concession et annexes
Renseignements, attestations et déclarations fournies par l'attributaire

CODE Type de PJ	LIBELLE Type de PJ
33_CC	Contrat de concession
11_AT	Renseignements, attestations et déclarations fournies par l'attributaire

AVENANTS

NOM DU DOCUMENT
Délibération
Avenant

CODE Type de PJ	LIBELLE Type de PJ
42_DE	Délibération
10_AV	Avenant au contrat